



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/15953*
6 septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/
ARABE

UN LIBANAY

SEP 7 1983

LETTRE DATEE DU 2 SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits suivants :

1. Le Ministre libanais des affaires étrangères a adressé ce jour au Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes une lettre l'informant de la décision d'Israël de se retirer au cours des quelques jours qui viennent de certaines parties du Mont Liban (à savoir les régions d'Aley et de Shouf).

2. Le Gouvernement libanais a saisi cette occasion pour porter à l'attention de la Ligue des Etats arabes les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de la Ligue des Etats arabes et d'autres instances internationales, notamment les résolutions 509 (1982) et 520 (1982) du Conseil de sécurité.

3. Le Gouvernement libanais a réitéré sa détermination de voir toutes les forces non libanaises (israéliennes, syriennes, palestiniennes et autres) se retirer immédiatement et complètement du Liban, et a demandé à la Ligue des Etats arabes de lui porter assistance en la matière.

Mon gouvernement souhaite vous faire savoir que nous entrerons en consultation avec vous, compte tenu des résolutions susmentionnées du Conseil de sécurité, sur les événements à mesure qu'ils se produiront.

Je vous fais tenir ci-joint la lettre qu'a adressée le Ministre libanais des affaires étrangères au Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes et vous serais reconnaissant de bien vouloir la faire distribuer comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) M. Rachid FAKHOURY

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

Annexe

Lettre adressée au Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes par le
Ministre des affaires étrangères du Liban

J'ai l'honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, compte tenu des événements dont le Liban a été et est encore le théâtre, pour vous demander de vous employer avec nous à faire appliquer les résolutions adoptées par les instances internationales et arabes et qui font écho aux résolutions libanaises demandant le retrait du territoire libanais de toutes les forces non libanaises. Je mentionnerai notamment à cet égard les résolutions 509 (1982) et 520 (1982) du Conseil de sécurité, la résolution adoptée par la deuxième Conférence au sommet arabe et la résolution de la Conférence au sommet des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 11 mars 1983.

Il n'est pas nécessaire de rappeler la suite d'événements qu'a connus le Liban depuis que l'aggravation de la situation dans ce pays a pris de telles dimensions qu'elle expose, dans ses causes et ses conséquences, non seulement le Liban lui-même mais la région arabe tout entière. La dernière de la longue série d'épreuves auxquelles a dû faire face le Liban a été l'invasion israélienne de juin 1982, suivie de l'occupation d'une grande partie de son territoire.

Vous vous souviendrez sans aucun doute, lorsque que vous suiviez avec nous les événements du Liban dans ces journées critiques, que le Liban a toujours été soucieux de s'adresser à ses frères arabes, soit par la voie bilatérale soit dans le cadre de la Ligue des Etats arabes - notamment ses réunions au sommet - pour leur demander de l'aider à obtenir le départ des forces israéliennes et le retrait de toutes les forces non libanaises afin qu'il puisse étendre son autorité sur tous les territoires libanais et recouvrer sa souveraineté intégrale et sans réserve, position qu'a exposée le Liban dans le cadre de ses organes constitutionnels comme dans les instances internationales.

Lors de la Conférence au sommet qui s'est tenue à Fez du 6 au 8 septembre 1982, le Liban a présenté un document de travail tendant au retrait de toutes les forces non libanaises de son territoire. Au point 4 de ce document, il demandait au Sommet de prendre note de la résolution des autorités libanaises prévoyant ce qui suit :

1. Retrait de toutes les forces armées non libanaises du Liban.
2. Arrêt définitif des opérations militaires palestiniennes au Liban et à partir du Liban, et cessation de la présence armée des organisations palestiniennes au Liban.
3. Cessation de la mission de la Force arabe de dissuasion au Liban.

La Conférence avait alors adopté la résolution ci-après :

"La Conférence a pris acte de la décision du Gouvernement libanais de mettre fin à la mission de la Force arabe de dissuasion au Liban étant entendu que les Gouvernements libanais et syrien engageront des négociations sur les dispositions à prendre à la lumière du retrait israélien du Liban."

Ayant suivi les efforts déployés par le Liban, vous n'êtes pas sans savoir ce qui s'est passé entre le Liban et la Syrie dans ce domaine, et ce en dépit des réserves exprimées par le Liban lors de l'adoption par la Conférence de ladite résolution. Au cours des contacts et entretiens avec les responsables syriens, le Liban avait expressément demandé le retrait des forces syriennes.

Nous nous trouvons aujourd'hui confrontés à la décision d'Israël d'effectuer, dans les jours qui viennent, un retrait partiel qui, contrairement à ce que nous avons toujours demandé, n'est pas fonction d'un calendrier précis devant aboutir à l'évacuation totale des forces israéliennes, pour laquelle Israël a posé comme condition préalable le retrait des forces syriennes et palestiniennes du Liban. Vous savez certes que le Liban avait, à plusieurs reprises, exprimé publiquement ses craintes devant le danger que pourrait représenter, pour son unité, voire son devenir, un retrait partiel d'Israël. Cela étant, le Liban ne renoncera à aucune partie du territoire évacuée par Israël et il lui est pratiquement impossible d'empêcher toute évacuation de forces étrangères ou de s'y opposer quelles que soient les conditions posées. Au contraire, il est de l'intérêt national du Liban, tout comme de la nation arabe dans son ensemble, de tirer parti de la situation pour libérer le territoire et d'y rétablir la souveraineté nationale. Dans ces circonstances et afin de permettre au Liban de recouvrer sa pleine souveraineté, abstraction faite des positions et des arguments des différentes factions, nous entendons par la présente lettre réaffirmer notre position quant aux décisions contenues dans le document de travail présenté au Sommet de Fez, conférence au cours de laquelle nous avons demandé à la République arabe syrienne de retirer son armée du Liban après la fin de la mission de la Force de dissuasion arabe, et à l'Organisation de libération de la Palestine de mettre un terme à ses opérations militaires au Liban et d'en retirer toutes ses forces armées, sans parler du retrait des forces israéliennes sur lequel nous insistons.

Ayant ainsi affirmé notre position, nous vous serions obligés de distribuer aux gouvernements des pays membres le texte de la présente lettre afin qu'ils demeurent informés de la demande de retrait, dans l'espoir que notre cause sera appuyée par ces pays et par la Ligue, conformément aux exigences des relations fraternelles et aux principes de la Charte de la Ligue, principes fondés sur le respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté de tous les pays.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Vice-Président du Conseil de sécurité,
Ministre des affaires étrangères et de
l'émigration,

(Signé) Elie SALEM